

RCS : SALON DE PROVENCE

Code greffe : 1304

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SALON DE PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 00630

Numéro SIREN : 411 377 757

Nom ou dénomination : SEAYARD

Ce dépôt a été enregistré le 19/12/2022 sous le numéro de dépôt 8875



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012021	et clos le	31122021	Régime simplifié d'imposition																	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>																
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre																					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>																					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE																					
Désignation de la société:				Adresse du siège social:																	
Société SEAYARD				TERMINAL A CONTENEURS NORD FOS 2XL 13270 FOS SUR MER																	
SIRET	4	1	1	3	7	7	7	5	7	0	0	0	3	3							
Adresse du principal établissement:				Ancienne adresse en cas de changement:																	
REGIME FISCAL DES GROUPES																					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)																					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				0	1	0	1	2	0	1	4										
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:																					
FOS HOLDING TERMINAL A CONTENEURS NORD FOS 2XL 13270 FOS SUR MER																					
				SIRET	4	8	2	7	4	2	2	9	3	0	0	0	3	8			
B ACTIVITE																					
Activités exercées		MANUTENTION PORTUAIRE		Si vous avez changé d'activité, cochez la case																	
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)																					
1 Résultat fiscal				Bénéfice imposable au taux normal		371	373	Déficit													
Bénéfice imposable à 15%		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %																			
2 Plus-values				PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%															
				Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)													
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches																					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		<input type="checkbox"/>																
Entreprises nouvelles, art 44 septies		<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>															
Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies		<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>															
Société d'investissement immobilier cotée		<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		<input type="checkbox"/>																
				Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %													
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :						dans le secteur productif, art. 244 quater W															
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)																					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt																					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.																					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)																					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%																					
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)																					
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinques C-I-1), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>																					
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée Nom NIF																					
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinques C-I-2), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>																					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe Nom NIF																					
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE																					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	<input checked="" type="checkbox"/>	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé		SAGE														
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour déclarer sur le site www.impots.gouv.fr . Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr .																					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:				Nom et adresse du conseil:																	
BP ASSOCIES 123 rue Rabelais 13016 MARSEILLE																					
Tél: 04 91 09 17 40				Tél:																	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant:																	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:				Date:		Lieu		FOS SUR MER													
				Qualité et nom du signataire:		Directeur Adm. et Fin.															
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné				Signature		M. Xavier POTDEVIN															
Examen de conformité fiscale (ECF)																					

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES								
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)						c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)						e		
						f		
						g		
						h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j		
Montant des revenus répartis (5)						Total (a à h)		
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :				
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
					Indemnités forfaitaires.	Rembour- sements.	Indemnités forfaitaires.	Rembour- sements.
					5	6	7	8
					1	2	3	4
J DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION								
REMUNERATIONS								
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)								
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)								
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À				0 %	15 %	19 %		
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice								
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice								
MVLT réalisée au cours de l'exercice								
MVLT restant à reporter								
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS								
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice								
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice								

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

Désignation de l'entreprise Société SEAYARD

Adresse TERMINAL A CONTENEURS NORD FOS 2XL 13270 FOS SUR MER

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES :

v. notice ⑪

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLETE	
1 MADONNA Christophe Ouvrier Docker		87 Rue Max BACCHARETTI 13270 FOS SUR MER	
2 AKEB DAOUD Karim Ouvrier Docker		24 Rue Albert REY 13110 PORT DE BOUC	
3 LIDON Christophe Ouvrier Docker		4 Lot Les Bergeronnettes Chemin de Saint 13110 PORT DE BOUC	
4 PEREZ Alexandre Ouvrier Docker		65 Rue Cremieux 13230 PORT SAINT LOUIS DU RHONE	
5 BERGENEAU Didier Ouvrier Docker		53 Résidence Elsa Triolet 13230 PORT SAINT LOUIS DU RHONE	
6			
7			
8			
9			
10			

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4	Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
						aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1 103 168	1 875	161		105 204				105 204
2 97 703		161		97 864				97 864
3 93 603	1 627	477		95 707				95 707
4 94 037		161		94 198				94 198
5 85 021	1 569	161		86 751				86 751
6								
7								
8								
9								
10								
** 473 532	5 071	1 121		479 724				479 724

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		625
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		4 323
Total		4 948

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ⑪) :

Total des dépenses	Bénéfices imposables ⑨
- de l'exercice 2021 (total col.9 + total col.10) ⑩	484 672
- de l'exercice précédent ⑩	448 681
Nom et qualité du signataire M. Xavier POTDEVIN Directeur Adm. et Fin.	A FOS SUR MER le _____ Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

BILAN - ACTIF

1

Désignation de l'entreprise : Société SEAYARD

Adresse de l'entreprise TERMINAL A CONTENEURS NORD

13270 FOS SUR MER

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*

1 2

Durée de l'exercice précédent*

1 2

Numéro SIRET* 4 1 1 3 7 7 7 5 7 0 0 0 3 3

Néant *

				Exercice N clos le, 13 1 2 2 0 2 1		N-1 13 1 2 2 0 2 0	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)	AA						
Frais d'établissement *	AB						
Frais de développement *	CX						
Concessions, brevets et droits similaires	AF						
Fonds commercial (1)	AH						
Autres immobilisations incorporelles	AJ	357 923		335 569		22 354	40 644
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL						
Terrains	AN						
Constructions	AP						
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	975 058		795 839		179 219	300 886
Autres immobilisations corporelles	AT	735 552		687 130		48 423	65 436
Immobilisations en cours	AV						
Avances et acomptes	AX						
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS						
Autres participations	CU						
Créances rattachées à des participations	BB						
Autres titres immobilisés	BD						
Prêts	BF						
Autres immobilisations financières*	BH	519 596				519 596	509 512
TOTAL (II)	BJ	2 588 129		1 818 537		769 591	916 478
ACTIF CIRCULANT STOCKS*	BL	2 737 552		732 854		2 004 698	1 953 686
Matières premières, approvisionnements	BN						
En cours de production de biens	BP						
En cours de production de services	BR						
Produits intermédiaires et finis	BT						
Marchandises	BV	85 038				85 038	107 787
Avances et acomptes versés sur commandes	BX	6 949 731		79 927		6 869 803	5 732 520
Clients et comptes rattachés (3)*	BZ	3 573 112				3 573 112	6 745 334
Autres créances (3)	CB						
Capital souscrit et appelé, non versé	CD						
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CF	9 298 038				9 298 038	4 384 148
Disponibilités	CH	40 522				40 522	30 636
Charges constatées d'avance (3)*	CJ	22 683 992		812 781		21 871 211	18 954 111
TOTAL (III)	CW						
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CM						
Primes de remboursement des obligations (V)	CN						
Ecart de conversion actif* (VI)	CO	25 272 121	1A	2 631 319		22 640 802	19 870 589
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(0)	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété :* Immobilisations :		Stocks :			Créances :		

BILAN - PASSIF avant répartition

2

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société SEAYARD

Néant *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :6....5.7.8....8.8.0.....)	DA	6 578 880	6 578 880
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	51 600	51 600
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	4 507	4 507
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(867 058)	(1 360 268)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 614 052	493 210
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	7 381 982	5 767 929
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	1 243 299	1 175 729
	Provisions pour charges	DQ	3 680 648	1 039 194
	TOTAL (III)	DR	4 923 947	2 214 923
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	7 567 712	8 578 106
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 491 890	3 150 119
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	275 271	159 512
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	10 334 873	11 887 736
	Ecarts de conversion passif *	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	22 640 802	19 870 589
RENOVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	Dont <div style="display: flex; align-items: center; gap: 10px;"> <div style="border-left: 1px solid black; padding-left: 5px; margin-right: 10px;">Réserve spéciale de réévaluation (1959)</div> <div style="border-left: 1px solid black; padding-left: 5px; margin-right: 10px;">Réserve de réévaluation (1976)</div> </div>	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	10 334 873	11 887 736
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société SEAYARD

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	FD		FE		FF			
	biens*								
	services*	FG	66 656 847	FH		FI	66 656 847	57 667 233	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	66 656 847	FK		FL	66 656 847	57 667 233	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	178 372		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	1 302 028	1 344 049	
	Autres produits (1) (11)					FQ	15 581	2 396	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	68 152 828	59 013 679	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	2 494 255	2 018 189	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(329 248)	(279 671)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	42 685 577	40 293 507	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	718 395	1 269 092	
	Salaires et traitements*					FY	12 308 532	11 053 817	
	Charges sociales (10)					FZ	5 968 048	5 249 440	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	168 727	186 918	
			- dotations aux provisions			GB			
PRODUITS FINANCIERS	Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	305 255	191 080	
						GD	2 959 825	143 855	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GE	16 904	37 263	
	Autres charges (12)					GF	67 296 269	60 163 490	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GG	856 559	(1 149 811)	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								
	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI			
	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
CHARGES FINANCIERES	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN		57	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP		57	
	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
CHARGES FINANCIERES	Intérêts et charges assimilées (6)					GR			
	Différences négatives de change					GS		6	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU		6	
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV		50	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	856 559	(1 149 761)	

Désignation de l'entreprise : Société SEAYARD					Néant <input type="checkbox"/>
			Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	908 723	1 789 479	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		2 052	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	908 723	1 791 531	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	50 588	145 738	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	2 229	2 822	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	52 816	148 560	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	855 907	1 642 971
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			HJ		
Impôts sur les bénéfices *			HK	98 414	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	69 061 551	60 805 267
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	67 447 499	60 312 057
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	1 614 052	493 210
RENOVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY			
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont - Crédit bail mobilier *	HP			
	- Crédit bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinque D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1	898 599	703 408	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	obligatoires dont cotisations Madelin	A9 A7	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)					Exercice N
					Charges exceptionnelles
					Produits exceptionnels
Cf état annexe					52 817
					908 724
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N
					Charges antérieures
					Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise : **Société SEAYARD**

31/12/2021

Désignation de l'entreprise : Société SEAYARD

Néant

CORPOREITIES

卷之三

CORPORALITIES

FINANCIÈRES

118

Désignation de l'entreprise : SOCIÉTÉ SEATARD								Augmentations			
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ	D8	D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	359 523	KF		
CORPORELLES	Terrains				TOTAL I		KG	KH	KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	TOTAL II		KJ	KK	KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	TOTAL III		KM	KN	KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2	TOTAL IV		KP	KQ	KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				TOTAL V		KS	KT	KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *			TOTAL VI		KV	KW	KX		
		Matériel de transport *			TOTAL VII		KY	KZ	LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			TOTAL VIII		LB	LC	LD		
		Emballages récupérables et divers *			TOTAL IX		LE	LF	LG		
FINANCIÈRES	Immobilisations corporelles en cours				TOTAL X		LH	LI	LJ		
	Avances et acomptes				TOTAL XI		LK	LL	LM		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				TOTAL XII		LN	LO	LP		
	Participations évaluées par mise en équivalence				TOTAL XIII		8G	8M	8T		
	Autres participations				TOTAL XIV		8U	8V	8W		
	Autres titres immobilisés				TOTAL XV		1P	1R	1S		
	Prêts et autres immobilisations financières				TOTAL XVI		1T	1U	1V		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				TOTAL XVII		LQ	LR	LS		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				TOTAL XVIII		ØG	ØH	ØJ		
INCORP.	CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
CORPORELLES	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IN	1	CØ	DØ	D7		
	Terrains		TOTAL III		IO		LV	1 600	LW	357 923	
	Constructions	Sur sol propre		TOTAL IV		IP		LY	LZ		
		Sur sol d'autrui		TOTAL V		IQ		MA	MC		
		Inst. gales, agencets et am. des constructions		TOTAL VI		IR		MD	MF		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		TOTAL VII		IS		MG	MH	MI		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers		TOTAL VIII		IT		MJ	MK	ML	
		Matériel de transport		TOTAL IX		IU		MM	MN	MO	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		TOTAL X		IV		MP	MQ	MR	
		Emballages récupérables et divers *		TOTAL XI		IW		MS	MT	MU	
FINANCIÈRES	Immobilisations corporelles en cours		TOTAL XII		IX		MV	MW	MX		
	Avances et acomptes		TOTAL XIII		MY		MZ	NA	NB		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		TOTAL XIV		NC		ND	NE	NF		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		TOTAL XV		IY		NG	NH	NI	1 710 610	
	Participations évaluées par mise en équivalence		TOTAL XVI		IZ		ØU	M7	ØW		
	Autres participations		TOTAL XVII		IO		ØX	ØY	ØZ		
	Autres titres immobilisés		TOTAL XVIII		I1		2B	2C	2D		
	Prêts et autres immobilisations financières		TOTAL XIX		I2		2E	2F	2G	519 596	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		TOTAL XX		I3		NJ	NK	2H	519 596	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		TOTAL XXI		I4		ØK	ØL	ØM	2 588 129	

Désignation de l'entreprise : <u>Société SEAYARD</u>												Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement			CY		EL			EM		EN				
Fonds commercial			RE		RF			RI		RJ				
Autres immobilisations incorporelles			PE	318 879	PF	18 290		PG	1 600	PH	335 569			
TOTAL I			RK	318 879	RM	18 290		RN	1 600	RO	335 569			
Terrains			PI		PJ			PK		PL				
Constructions	Sur sol propre		PM		PN			PO		PQ				
	Sur sol d'autrui		PR		PS			PT		PU				
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW			PX		PY				
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	729 484	QA	131 352		QB	64 998	QC	795 839			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	692 192	QE	9 557		QF	74 165	QG	627 584			
	Matériel de transport		QH		QI			QJ		QK				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	58 521	QM	11 756		QN	10 731	QO	59 546			
	Emballages récupérables et divers		QP		QR			QS		QT				
TOTAL II			QU	1 480 197	QV	152 665		QW	149 894	QX	1 482 968			
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)			QN	1 799 076	QP	170 955		QQ	151 494	QR	1 818 537			
CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES							
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N6		
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RV		
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		
Constructions	Sur sol propre		Q9		R1		R2		R3		R4			
	Sur sol d'autrui		R7		R8		R9		S1		S2			
	Inst.gales,agenc et am.des const.		S5		S6		S7		S8		S9			
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers		U1		U2		U3		U4		U5			
	Matériel de transport		U8		U9		V1		V2		V3			
	Mat. bureau et inform. mobilier		V6		V7		V8		V9		W1			
	Emballages récup. et divers		W4		W5		W6		W7		W8			
	TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6			
Frais d'acquisition de titres de participations		NL					NM					NO		
TOTAL III														
Total général (I+II+III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY			Total général non ventilé (NW - NY)	NZ				
CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*													
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice			Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler														
Primes de remboursement des obligations														

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Attestation de présentation des comptes En Euros.

BP ASSOCIES

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise : Société SEAYARD

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS :		DIMINUTIONS :		Montant à la fin de l'exercice 4	
			Dotations de l'exercice 2		Reprises de l'exercice 3			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinque H du CGI)	IJ	IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z	TS		TT		TU	
	Provisions pour litiges	4A	1 175 729	4B	126 516	4C	58 946	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H
Provisions pour risques et charges	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	1 039 194	5W	2 833 309	5X	191 855	5Y
	TOTAL II	5Z	2 214 923	TV	2 959 825	TW	250 801	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	6A		6B		6C		6D
		6E		6F		6G		6H
		O2		O3		O4		O5
		9U		9V		9W		9X
		O6		O7		O8		O9
		6N	454 618	6P	278 236	6R		6S
	Sur stocks et en cours	6T	205 536	6U	27 019	6V	152 628	6W
		6X		6Y		6Z		7A
		7B	660 154	TY	305 255	TZ	152 628	UA
		7C	2 875 077	UB	3 265 080	UC	403 429	UD
	Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	3 265 080	UF	403 429	
			- financières	UG		UH		
			- exceptionnelles	UJ		UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.							10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

ANNEXE DÉCLARATION 2056

Désignation de l'entreprise : **Société SEAYARD**

31/12/2021

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE ***

DGFIP N° 2057 2022

Formulaire obligatoire (article 53
A du Code Général des Impôts)

8

Néant *

Désignation de l'entreprise : Société SEAYARD

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3					
			UL	UM		UR	UN	US					
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations												
	Prêts (1) (2)			UP									
	Autres immobilisations financières			UT	519 596		(0)	UW	519 596				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA									
	Autres créances clients			UX	6 949 731		6 949 731						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie *	(Provision pour dépréciation antérieurement constituée *)	UO	Z1									
	Personnel et comptes rattachés			UY	8 704		8 704						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ									
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM									
	Taxe sur la valeur ajoutée			VB	2 409 893		2 409 893						
	Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN	416 975		416 975						
	Divers			VP									
Groupe et associés (2)			VC	474 709		474 709							
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	262 831		262 831							
Charges constatées d'avance			VS	40 522		40 522							
TOTaux			VT	11 082 960	VU	10 563 364	VV		519 596				
RENOVIS	(1)	Montant	- Prêts accordés en cours d'exercice										
		des	- Remboursements obtenus en cours d'exercice										
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4			
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y										
Autres emprunts obligataires (1)			7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG										
	à plus de 1 an à l'origine		VH										
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A										
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	7 567 712		7 567 712							
Personnel et comptes rattachés			8C	888 707		888 707							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	1 468 576		1 468 576							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	1 296		1 296							
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW										
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	133 312		133 312							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J										
Groupe et associés (2)			VI										
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	275 271		275 271							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2										
Produits constatés d'avance			8L										
TOTaux			VY	10 334 873	VZ	10 334 873							
RENOVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractées auprès des associés personnes physiques		VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

9

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Société SEAYARD				Néant <input type="checkbox"/> *	Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 1		
I. RÉINTEGRATIONS					BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés					WA 1 614 052		
Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	WB		
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG	XE		
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB)			
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	122 142	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	XW 1 341 42		
Amendes et pénalités	WJ	12 000	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ	XY		
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					I7 98 414		
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					K7		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différenciées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)			I8		
		- imposées au taux de 0 %			ZN		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme			WN		
		- Plus-values soumises au régime des fusions			WO		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)					XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3		
					TOTAL I WR 1 846 608		
II. DÉDUCTIONS					WS		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *					WT		
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WU 1 03 861		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différenciées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)			WV		
		- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)			WH		
		- imposées aux taux de 19 %			WP		
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			WW		
		- imputées sur les déficits antérieurs			XB		
Autres plus-values imposées au taux de 19 %					I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A)	XA		
Produit net des actions et parts d'intérêts :					ZX		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					ZY		
Dédiction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.					XD		
Majoration d'amortissement *					XF		
Mesures d'inclinaison	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		
					PA Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F	XC Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		
Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB	PC Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT'2)		Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	X9	Créance dégagée par le report en arrière du déficit	ZI)		
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					XG		
III. RÉSULTAT FISCAL					TOTAL II XH 1 03 861		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)	XI	1 742 747			
		déficit (II moins I)			XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*					ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					XL 1 371 374		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					XO 371 373		

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : **Société SEAYARD**

31/12/2021

Désignation de l'entreprise : <u>Société SEAYARD</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	10 442 502
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	1 371 374
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	9 071 128
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	9 071 128
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	1 034 137
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
Contribution sociale de solidarité		9K	77 275 9L
Effort construction		9M	44 867 9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTaux (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	122 142 YO
à reporter au tableau 2058-A :			
			ligne WI
			ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : Société SEAYARD										Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES		Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(1 360 268)	AFFECTIONS		Affectations aux réserves	- Réserves légales		ZB		
		Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	493 210			Dividendes	- Autres réserves		ZD		
		Prélèvements sur les réserves	ØE				Autres répartitions			ZE		
		TOTAL I	ØF	(867 058)			Report à nouveau	(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG	(867 058)	
								TOTAL II		ZH	(867 058)	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		
ENGAGEMENTS		- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7				YQ					
		- Engagements de crédit-bail immobilier					YR					
		- Effets portés à l'escompte et non échus					YS					
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNAUX		- Sous-traitance					YT	6 708 810			6 417 317	
		- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	111 146 95			XQ	11 114 695			10 946 297	
		- Personnel extérieur à l'entreprise					YU	21 231 090			19 418 171	
		- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	155 987			124 772	
		- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV					
		- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES				ST	3 474 995			3 386 950	
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	42 685 577	
IMPÔTS ET TAXES		- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE					YW	424 679			990 772	
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS				9Z	293 716			278 320	
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	718 395	
TVA		- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)					YY	255 122			240 432	
		- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	8 034 294			8 089 447	
DIVERS		- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2021)*					OB	10 533 082				
		- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					OS					
		- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK	%			%	
		- Numéro de centre de gestion agréé *	XP					- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I)		Si oui cocher 1 Sinon 0		
		- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG					
		- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					RH					
RÉGIME DE GROUPE*		Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	371 373	Plus-values à 15 %		JK			Plus-values à 0 %		
					Plus-values à 19 %		JM			Imputations		
		Groupe : résultat d'ensemble.	JD	2 843 840	Plus-values à 15 %		JN			Plus-values à 0 %		
					Plus-values à 19 %		JP			Imputations		
		Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	4 8 2 7 4 2 2 9 3 0 0 0 3 8				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.
Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : Société SEAYARDNéant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
1 Logiciels	1 600		1 600		
2 Instal. techniq.	5 022		5 022		
3 Mat. et outillag	59 976		59 976		
4 Instal. générale	74 166		74 166		
5 Mat. de bureau	10 732		10 732		
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente

Montant global de la plus-value
ou de la moins-value

(7)

Court terme

(9)

Long terme

(10)

19 %

15 % ou 12.8 %

0 %

Plus-values
taxables à
19 % (1)

(11)

I - Immobilisations *

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12

II - Autres éléments

13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés
14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés
15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale
16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée

+

17 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice
18 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme

+

19 Divers (détail à donner sur une note annexe)*

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (9))

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (10))

CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (11)

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : Société SEAYARD

Néant *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	(à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Société SEAYARDNéant *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8 % ② .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12.8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 % ③		Solde des moins-values à 12.8 % ④
Moins-values nettes N				
	N-1			
	N-2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme ④	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6 ⑥
	À 19 % ou 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③				
Moins-values nettes N						
	N-1					
	N-2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Néant *Désignation de l'entreprise : Société SEAYARD

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice	7					
(ligne 3 - ligne 6)						

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société SEAYARD Néant Exercice ouvert le : 01/01/2021 et clos le : 31/12/2021 Durée en nombre de mois 1 2**DECLARATION DES EFFECTIFS**

Effectif moyen du personnel * :		YP	170
dont apprentis		YF	3
dont handicapés		YG	2
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE**I- Chiffre d'affaires de référence CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	66 656 847
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	66 656 847

II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	15 581
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	178 372
Variation positive des stocks	OD	329 248
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	159 716
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	682 917

III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	ON	2 494 255
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	31 570 882
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	16 904
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	34 082 040

IV- Valeur ajoutée produiteCalcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3) OG 33 257 724**V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises**Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF). SA 33 257 724**Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE**

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	x		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	66 656 847	Effectifs au sens de la CVAE *	EY 167
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			HX	83 699 374
Période de référence	GY	01/01/2021	GZ	31/12/2021
Date de cessation			HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

1
1

(1)

Néant *EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 1 N° SIRET 4 1 1 3 7 7 7 5 7 0 0 0 3 3DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société SEAYARDADRESSE (voie) TERMINAL A CONTENEURS NORD VILLE FOS 2XLCODE POSTAL 13270 VILLE FOS SUR MERNombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 200 698Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SA Dénomination FOS HOLDINGN° SIREN (si société établie en France) 482742293 % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 200 698Adresse : N° Voie TERMINAL A CONTENEURS NORD
Code postal 13270 Commune FOS SUR MER Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)1
1

(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET

4 1 1 3 7 7 7 5 7 0 0 0 3 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société SEAYARD

ADRESSE (voie)

TERMINAL A CONTENEURS NORD FOS 2XL

CODE POSTAL

13270

VILLE

FOS SUR MER

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code postal	Commune
Pays	
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code postal	Commune
Pays	
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code postal	Commune
Pays	
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code postal	Commune
Pays	
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code postal	Commune
Pays	
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code postal	Commune
Pays	
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code postal	Commune
Pays	
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code postal	Commune
Pays	
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code postal	Commune
Pays	
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code postal	Commune
Pays	
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code postal	Commune
Pays	
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code postal	Commune
Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

List of Signatures

Page 1/1

**220630 - SEAYARD PV AGO 30 Juin 2022 101.pdf**

Name	Method	Signed at
Jakob Sidenius	One-Time-Password	2022-12-21 09:23 GMT+01



This file is sealed with a digital signature. The seal is a guarantee for the authenticity of the document.

External reference: 8D2D0E19609C4760BCC5074A3C6A0D6A

SEAYARD

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 6.578.880 Euros
Terminal à Conteneurs Nord – Fos 2XL
13270 Fos Sur Mer
411-377-757 RCS Salon de Provence

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE JEUDI 30 JUIN 2022

Procès-Verbal des décisions de la société SEAYARD, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 6.578.880 €, divisé en 200.698 actions de 32,78 euros chacune, dont le siège social est Terminal à Conteneurs Nord – Fos 2XL - 13516 Port Saint Louis du Rhône Cedex,

La société FOS HOLDING, associé unique de la société (ci-après l'associé unique), a décidé, après avoir pris connaissance du rapport du président Monsieur Jakob Sidenius (ci-après le président) et du rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2021, de prendre les décisions suivantes,

Première résolution

L'associé unique, approuve le rapport de gestion du Président et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'associé unique approuve le montant des charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés en application de l'article 39.4 du Code Général des Impôts s'élève à 103.861 Euros au titre de l'exercice. Le retraitement fiscal de ces sommes n'a pas donné lieu à imposition compte tenu du déficit fiscal qui a été réduit à due concurrence.

Deuxième résolution

L'associé unique, après avoir constaté que le résultat de l'exercice s'élève à un bénéfice de 1 614 052 €, décide d'affecter ce montant comme suit :

- Au report à nouveau : Crédit 1 614 052 €

A l'issue de cette opération le compte de report à nouveau est ainsi porté à la somme de : Crédit 746 994 Euros.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Troisième résolution

L'associé unique donne tous pouvoirs au Président ou au porteur d'un original ou d'une copie de la présente décision à l'effet d'accomplir toutes les formalités partout où besoin sera.

|



This file is sealed with a digital signature.
The seal is a guarantee for the authenticity
of the document.

Document ID:
8D2D0E19609C4760BCC5074A3C6A0D6A

Quatrième résolution

L'associé unique donne tous pouvoirs au Président à l'effet de certifier conforme le procès-verbal de ladite Assemblée Générale.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique,

**Associé unique,
FOS HOLDING SA**

Mr. Jakob Sidenius
Directeur General



This file is sealed with a digital signature.
The seal is a guarantee for the authenticity
of the document.

Document ID:
8D2D0E19609C4760BCC5074A3C6A0D6A

SEAYARD

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Au capital de 6.578.880 euros

Siège Social : Terminal à conteneurs NORD -FOS 2XL-

13270 FOS SUR MER

411 377 757 RCS SALON

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT **SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE** **CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

Monsieur,

Nous vous avons convoqué pour vous rendre compte de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2021 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice, en votre qualité d'associé unique, et cela conformément à la loi.

Dans le contexte évolutif de crise sanitaire lié au COVID-19, les comptes sont arrêtés le 24 mai 2022, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Vos commissaires aux comptes vous donneront dans leur rapport toutes informations quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

Au cours de cette assemblée, vous aurez à approuver les comptes, à affecter le résultat de l'exercice et à donner le quitus de sa gestion à votre Président.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

EVENEMENTS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Organisation – Activité

Fos Holding est la maison mère de la société SEAYARD SASU.

Fos Holding porte les actifs et les financements liés à la construction du terminal Fos 2XL qui est exploité par la société SEAYARD SASU dans les bassins Ouest du Port de Marseille.

Les 2 sociétés sont liées par un contrat de facturation (Rental & Services Agreement) – voir paragraphe Conventions Réglementées.

Le terminal FOS 2XL a été mis en exploitation au mois de mars 2012 et l'année 2021 constitue la neuvième année complète d'exploitation.

Evénements significatifs de l'exercice

Développement de l'activité

L'activité du Terminal a été impactée par plusieurs événements au cours de l'année. La société Seayard s'est efforcée de minimiser les impacts négatifs et de maximiser ceux positifs sur ses activités.

- La propagation du coronavirus (officiellement COVID-19), classée comme une pandémie mondiale, a encore eu une influence très forte sur les marchés, les échanges et le commerce mondial sur le premier semestre 2021. Les mesures de quarantaine et restriction de déplacement ont eu un impact sur toutes les industries, y compris l'industrie manufacturière, et en particuliers sur les transports et les chaînes logistiques qui les soutiennent.
- Le redémarrage au deuxième trimestre 2021 a mis en lumière la désorganisation de la supply chain mondiale et une activité irrégulière qui tendait à revenir à ses niveaux pré-COVID.

En conséquence, les revenus de Seayard sont revenus à des niveaux supérieurs à ceux connus avant la pandémie, bien soutenus par des revenus de stationnement élevés.

RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Données comparative du compte de résultat entre les exercices clos au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020 :

Données en milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020	Variation
- Chiffre d'affaires	66 657	57 667	15,6%
- Autres produits d'exploitation	1 496	1 346	11,1%
Total produits d'exploitation	68 153	59 014	15,5%
- Achats et approvisionnements	- 2 494	- 2 018	23,6%
- Variation de stock	329	280	17,7%
- Autres achats et charges externes	- 42 686	- 40 294	5,9%
- Impôts, taxes et versements assimilés	- 718	- 1 269	-43,4%
- Salaires et charges sociales	- 18 277	- 16 303	12,1%
- Dotations aux amortissements et provisions	- 3 434	- 522	558,0%
- Autres charges	- 17	- 37	-54,6%
Total charges d'exploitation	- 67 296	- 60 163	11,9%
Résultat d'exploitation	857	1 150	-174,5%
Résultat financier	- -	0	-100,0%
Résultat exceptionnel	856	1 643	-47,9%
IS	- 99	-	-
Résultat net	1 614	493	227,3%

Le chiffre d'affaires a progressé de plus de 15% par rapport à l'exercice précédent et ce plus rapidement que l'évolution du volume. Ceci s'explique en grande partie par l'augmentation du revenu lié au stationnement des conteneurs sur le terminal.

Les charges d'exploitation ont augmenté quant à elles de 11,9% soit moins que le chiffre d'affaires et ce principalement par une modification des composantes du chiffre d'affaires comme déjà mentionné et par un contrôle des charges opérationnelles.

Les dotations aux amortissements et provisions prennent en compte une provision pour le risque lié à la procédure engagée relative au terreplein du terminal.

Le résultat financier n'appelle pas de commentaire particulier.

Le résultat exceptionnel, un bénéfice de 856 milliers d'euros, se compose principalement des restitutions de la CCCP (Caisse de compensation des congés payés) et du GEMFOS (Groupement des entreprises de manutention de Fos) au titre de l'exercice 2019. A la date d'arrêt des comptes de la société, les produits potentiels issus des restitutions de la CCCP et du GEMFOS ne sont pas définitivement acquis au motif que les situations comptables les sous-tendant n'ont pas été auditées et arrêtées par les Conseils d'Administration de ces organismes. En considération du principe de prudence, ces produits potentiels ne sont pas enregistrés dans les comptes de l'exercice mais le seront au cours de l'exercice suivant. Ce point particulier fait l'objet d'une mention expresse conjointe dans l'annexe des comptes annuels et dans le rapport de gestion.

La société est redevable de 98 414 euros au titre de l'impôt sur les sociétés après imputation des déficits fiscaux antérieurs.

Le résultat net de l'exercice est un bénéfice de 1 614 052 euros.

La trésorerie de l'entreprise s'établit à 9 298 038 euros au 31 décembre 2021.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Depuis le début de 2022, le volume import/export reste au niveau de 2021 mais quelques escales supplémentaires avec des conteneurs de transbordement ont un impact positif sur l'activité globale.

Le marché mondial reste solide, malgré la pandémie de covid-19 et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale, mais devrait se stabiliser au second semestre 2022.

La livraison de nouveaux navires à nos clients en 2023 pourrait avoir un impact positif pour notre terminal même si la visibilité sur le volume reste limitée.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant.

OBSERVATIONS DU COMITE D'ENTREPRISE

Aucune observation n'a été formulée.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de Commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

COMPTES CONSOLIDES

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-16 du Code de commerce, nous vous informons que la société, est détenue à 100% par la société FOS Holding SA, dont les comptes sont consolidés auprès des sociétés :

- APM Terminals,
- Terminal Investment Limited,

Et est consolidée dans leurs comptes suivant la méthode de la mise en équivalence.

INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote :

- ⇒ Plus de 95%, FOS Holding SA.

FOS holding SA est l'administrateur unique de SEAYARD.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons la résolution d'affectation du résultat suivante. Cette résolution sera soumise à la prochaine assemblée générale.

«L'Assemblée Générale, après avoir constaté que le résultat de l'exercice s'élève à un bénéfice de 1 614 052 €, décide d'affecter ce montant comme suit :

- Au report à nouveau : Crédit 1 614 052 €

A l'issue de cette opération le compte de report à nouveau est ainsi porté à la somme de : Crédit 746 994 Euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinque du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne comprennent aucune dépenses non déductibles fiscalement, hors charges à déductibilité différée.

Le retraitement fiscal de ces sommes n'a pas donné lieu à imposition compte tenu du déficit fiscal qui a été réduit à due concurrence.

INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT

En application du Décret du 20 mars 2017 modifiant l'article D. 441-4 du Code de Commerce.

1° Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :

SEAYARD		2021					
<u>Factures Recues</u>	0 JOUR	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 Jours et plus	Total 1 jour et plus	
nbre de factures concernées	180					253	
Montant total TTC des factures concernées	2 081 240	1 892 231	88 998	95 572	192 503	1 884 298	
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	3,94%	3,58%	0,17%	0,18%	-0,36%	3,56%	

SEAYARD		2020					
<u>Factures Recues</u>	0 JOUR	1 à 30 jours	31 à 60 Jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total 1 jour et plus	
nbre de factures concernées	168					107	
Montant total TTC des factures concernées	3 931 581	1 120 937	838 613	2 538	27 088	1 989 177	
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	7,84%	2,24%	1,67%	0,01%	0,05%	3,97%	

2° Factures émises non réglées à la date de clôture dont le terme est échu :

SEAYARD		2021							
<u>Factures Emises</u>	0 JOUR	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total 1 jour et plus			
nbre de factures concernées	1989					807			
Montant total TTC des factures concernées	5 486 417	660 005	118 931	47 015	113 854	939 805			
Pourcentage du montant total des ventes TTC de l'exercice	8,20%	0,99%	0,18%	0,07%	0,17%	1,40%			
FACTURES EXCLUES RELATIVES A DES CREANCES LITIGIEUSES									
nbre de factures EXCLUES	0								
Montant total TTC des factures EXCLUES	-								
SEAYARD		2020							
<u>Factures Emises</u>	0 JOUR	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total 1 jour et plus			
nbre de factures concernées	1645					1052			
Montant total TTC des factures concernées	4 434 788	803 117	281 086	52 276	200 767	1 337 246			
Pourcentage du montant total des ventes TTC de l'exercice	7,66%	1,39%	0,49%	0,09%	0,35%	2,31%			

SITUATION DES MANDATS ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

La société Ernest & Young a été nommée commissaires aux comptes de Seayard lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2021 pour une période de 6 ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 31 décembre 2026

CONVENTIONS RELEVANT DE L'ARTICLE L.227-10 DU CODE DE COMMERCE - CONVENTIONS REGLEMENTEES

1. Liste des nouvelles conventions signées au cours de l'exercice:

Aucune nouvelle convention n'a été signée au cours de l'exercice.

2. Liste des conventions ayant fait l'objet d'une modification au cours de l'exercice:

FOS HOLDING SA	
<i>Personnes concernées :</i>	M Jakob SIDENIUS, Directeur Général de Fos Holding et Président de SEAYARD SAS
<i>Nature et objet :</i>	Contrat de location et de services / Rental & services agreement. Ce contrat remplace le précédent contrat de location et services en date du 14 août 2013. Fos Holding met à disposition de SEAYARD SAS des actifs, du personnel et engage des frais pour le compte de la société dans le

	cadre du contrat de sous-traitance qui lie Fos Holding et MSC.
Modalités	Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la société a été facturée d'un montant de 17.042.527 Euros.
FOS HOLDING SA	
<i>Personnes concernées :</i>	M Jakob SIDENIUS, Directeur Général de Fos Holding et Président de SEAYARD SAS
<i>Nature et objet :</i>	<p>Les sociétés ont donné leur accord pour devenir, à compter du 1er janvier 2014, membre du groupe intégré constitué par la Société Mère, FOS HOLDING.</p> <p>A ce titre une convention d'intégration fiscale a été signée au cours de l'année 2014 afin d'appliquer les dispositions de l'article 223 A du code général des impôts à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2014 selon le principe général de neutralité.</p>
Modalités	Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la société a comptabilisé une charge d'impôt relatif à l'impôt sur les sociétés pour un montant de 98 414 Euros, transféré chez FOS HOLDING par le biais du compte courant d'intégration fiscale. La société détient désormais une créance d'un montant de 474 709 € sur la société FOS HOLDING. Ces opérations n'ont pas eu d'impact sur le résultat la société FOS HOLDING.

3. Liste des conventions éteintes ou résiliées au cours de l'exercice:

Sans objet.

Le Président est à votre disposition pour répondre à vos questions et vous invite à adopter les résolutions présentées ou agréées par lui.

LE PRESIDENT
M. Jakob SIDENIUS





Seayard

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Seayard

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société Seayard,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Seayard relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nice, le 29 juin 2022

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Philippe Blanc

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	357 923	335 569	22 354	40 644	18 290	45.00
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, matériel et outillage	975 058	795 839	179 219	300 886	121 667	40.44
	Autres immobilisations corporelles	735 552	687 130	48 423	65 436	17 013	26.00
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
Comptes de Régularisation	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	519 596		519 596	509 512	10 084	1.98
	Total II	2 588 129	1 818 537	769 591	916 478	146 887	16.03
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	2 737 552	732 854	2 004 698	1 953 686	51 012	2.61
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	85 038		85 038	107 787	22 749	21.11
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	6 949 731	79 927	6 869 803	5 732 520	1 137 283	19.84
	Autres créances	3 573 112		3 573 112	6 745 334	3 172 222	47.03
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	9 298 038		9 298 038	4 384 148	4 913 890	112.08
	Charges constatées d'avance (3)	40 522		40 522	30 636	9 886	32.27
	Total III	22 683 992	812 781	21 871 211	18 954 111	2 917 100	15.39
	Frais d'émission d'emprunt à étailler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	25 272 121	2 631 319	22 640 802	19 870 589	2 770 213	13.94

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

0-

BILAN PASSIF

		PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1			
				31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 6 578 880)			6 578 880		6 578 880			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport								
	Ecarts de réévaluation								
	Réserves								
	Réserve légale			51 600		51 600			
	Réserves statutaires ou contractuelles			4 507		4 507			
	Réserves réglementées								
	Autres réserves								
	Report à nouveau			867 058		1 360 268		493 210	36.26
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)			1 614 052		493 210		1 120 842	227.25
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement								
	Provisions réglementées								
	Total I			7 381 982		5 767 929		1 614 052	27.98
PROVISIONS	Produit des émissions de titres participatifs								
	Avances conditionnées								
	Total II								
	Provisions pour risques			1 243 299		1 175 729		67 570	5.75
DETTE (1)	Provisions pour charges			3 680 648		1 039 194		2 641 454	254.18
	Total III			4 923 947		2 214 923		2 709 024	122.31
	Dettes financières								
Comptes de Régularisation	Emprunts obligataires convertibles								
	Autres emprunts obligataires								
	Emprunts auprès d'établissements de crédit								
	Concours bancaires courants								
	Emprunts et dettes financières diverses								
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								
	Dettes d'exploitation								
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			7 567 712		8 578 106		1 010 394	11.78
	Dettes fiscales et sociales			2 491 890		3 150 119		658 228	20.90
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			275 271		159 512		115 759	72.57
	Autres dettes								
	Produits constatés d'avance (1)								
	Total IV			10 334 873		11 887 736		1 552 863	13.06
	Ecarts de conversion passif (V)								
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)			22 640 802		19 870 589		2 770 213	13.94

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

10 334 873 11 887 736

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N			Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2020	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	66 656 847		66 656 847	57 667 233		8 989 614	15.59
Chiffre d'affaires NET	66 656 847		66 656 847	57 667 233		8 989 614	15.59
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation				178 372		178 372	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				1 302 028	1 344 049	42 021	3.13
Autres produits				15 581		2 396	13 185
Total des Produits d'exploitation (I)			68 152 828	59 013 679		9 139 149	15.49
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements	2 494 255		2 018 189			476 065	23.59
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)	329 248		279 671			49 578	17.73
Autres achats et charges externes *	42 685 577		40 293 507			2 392 069	5.94
Impôts, taxes et versements assimilés	718 395		1 269 092			550 697	43.39
Salaires et traitements	12 308 532		11 053 817			1 254 715	11.35
Charges sociales	5 968 048		5 249 440			718 608	13.69
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	168 727		186 918			18 190	9.73
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	305 255		191 080			114 176	59.75
Dotations aux provisions	2 959 825		143 855			2 815 970	NS
Autres charges	16 904		37 263			20 359	54.64
Total des Charges d'exploitation (II)			67 296 269	60 163 490		7 132 779	11.86
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			856 559	1 149 811		2 006 370	174.50
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021	12	Exercice N-1 31/12/2020	12	Ecart N / N-1 Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				57		
Différences positives de change					57	100.00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V				57		57 100.00
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change				6		6 100.00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI				6		6 100.00
2. Résultat financier (V-VI)				50		50 100.00
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	856 559		1 149 761		2 006 320	174.50
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	908 723		1 789 479		880 756	49.22
Produits exceptionnels sur opérations en capital			2 052		2 052	100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII	908 723		1 791 531		882 808	49.28
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	50 588		145 738		95 150	65.29
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			2 229		2 229	594 21.04
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII	52 816		148 560		95 744	64.45
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	855 907		1 642 971		787 063	47.90
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	98 414				98 414	
Total des produits (I+III+V+VII)	69 061 551		60 805 267		8 256 285	13.58
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	67 447 499		60 312 057		7 135 442	11.83
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	1 614 052		493 210		1 120 842	227.25

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Restitutions CCCP/ GEMFOS :

Les comptes de l'exercice intègrent les restitutions de la CCCP (Caisse de compensation des congés payés), du GEMFOS (Groupement des entreprises de manutention de Fos) et du GEMFORM au titre de l'exercice 2020 pour un montant de 908.723 euros. Ces produits ont été comptabilisés en produits exceptionnels (Cf. Informations complémentaires / produits et charges exceptionnels).

A la date d'arrêté des comptes de la société, les produits potentiels issus des restitutions de la CCCP, du GEMFOS et du GEMFORM ne sont pas définitivement acquis au motif que les situations comptables les sous-tendant n'ont pas été auditées et arrêtées par les Conseils d'Administration de ces organismes. En considération du principe de prudence, ces produits potentiels ne sont pas enregistrés dans les comptes de l'exercice mais au cours de l'exercice suivant. Ce point particulier fait l'objet d'une mention expresse conjointe dans l'annexe des comptes annuels et dans le rapport de gestion.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Intégration fiscale :

A compter du 1er janvier 2014, la société Seayard est devenue membre du groupe fiscalement intégré constitué par la société Fos Holding.

Les sociétés fiscalement intégrées sont :

- SA FOS HOLDING (société mère)
- SAS SEAYARD (société filiale)

Conformément à la convention d'intégration fiscale signée entre les parties, les charges d'impôts sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale. Les économies réalisées par le groupe sont conservées chez la société mère et sont constituées en produits ou en charges lorsque les filiales précédemment déficitaires redeviennent bénéficiaires.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des immobilisations

		Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
			Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	359 523		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		1 030 371		9 685
Installations générales agencements aménagements divers		725 512		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		90 637		4 301
	TOTAL	1 846 519		13 986
Prêts, autres immobilisations financières		509 512		10 084
	TOTAL	509 512		10 084
	TOTAL GENERAL	2 715 554		24 070

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL		1 600	357 923	357 923
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			64 998	975 058	975 058
Installations générales agencements aménagements divers			74 166	651 346	651 346
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			10 732	84 206	84 206
	TOTAL		149 895	1 710 610	1 710 610
Prêts, autres immobilisations financières				519 596	519 596
	TOTAL			519 596	519 596
	TOTAL GENERAL		151 495	2 588 129	2 588 129

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL	318 879	18 290	1 600
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		729 484	131 352	64 998
Installations générales agencements aménagements divers		692 192	9 557	74 165
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		58 521	11 756	10 731
	TOTAL	1 480 197	152 665	149 894
	TOTAL GENERAL	1 799 076	170 955	151 494
				1 818 537

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	TOTAL	18 290			
Instal.techniques matériel outillage indus.		131 352			
Instal.générales agenc.aménag.divers		9 557			
Matériel de bureau informatique mobilier		11 756			
	TOTAL	152 665			
	TOTAL GENERAL	170 955			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	1 175 729	126 516	58 946		1 243 299
Autres provisions pour risques et charges	1 039 194	2 833 309	191 855		3 680 648
TOTAL	2 214 923	2 959 825	250 801		4 923 947

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours	454 618	278 236			732 854
Sur comptes clients	205 536	27 019	152 628		79 927
TOTAL	660 154	305 255	152 628		812 781
TOTAL GENERAL	2 875 077	3 265 080	403 429		5 736 729

Dont dotations et reprises					
d'exploitation		3 265 080	403 429		

- Le poste "provisions pour litiges" contient une provision liée aux avaries pour 641 K€, ainsi qu'une provision d'un montant de 602 K€ correspondant à un litige qui oppose la société à l'URSSAF dans le cadre d'un contrôle effectué portant sur les exercices 2010, 2011 et 2012. Ce montant inclut des majorations qui s'élèvent à 97 K€ pour lesquelles la société a demandé une remise gracieuse.

- Le poste "autres provisions pour risques et charges" correspond d'une part à l'engagement de la société relatif aux médailles du travail pour 441 K€ et d'autre part aux frais de remise en état des terre-pleins pour 3.240 K€. Il a été mis en évidence sur les exercices précédents des fissurations et affaissements des terre-pleins du fait de la défaillance de la couche traitée. Selon le rapport d'expertise, ces anomalies ne sont pas couvertes par l'assurance dommage ouvrage et sont donc à la charge de la société. Ces frais de remise en état ont été évalués par la société sur la base de devis à 3.240 K€.

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	519 596	0	519 596
Autres créances clients	6 949 731	6 949 731	
Personnel et comptes rattachés	8 704	8 704	
Taxe sur la valeur ajoutée	2 409 893	2 409 893	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	416 975	416 975	
Groupe et associés	474 709	474 709	
Débiteurs divers	262 831	262 831	
Charges constatées d'avance	40 522	40 522	
TOTAL	11 082 960	10 563 364	519 596

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	7 567 712	7 567 712		
Personnel et comptes rattachés	888 707	888 707		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 468 576	1 468 576		
Impôts sur les bénéfices	1 296	1 296		
Autres impôts taxes et assimilés	133 312	133 312		
Autres dettes	275 271	275 271		
TOTAL	10 334 873	10 334 873		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	32.7800	200 698			200 698

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les immobilisations incorporelles ont été comptabilisées à leur coût d'achat ou d'apports.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	5 à 10 ans
Autres immob. incorporelles	Linéaire	4 ans
Aménagements terre-plein	Linéaire	2 à 10 ans
Matériel et outillage indus.	Linéaire	3 à 10 ans
Agenc. et aménagement bâtiment	Linéaire	2 à 10 ans
Aménagements divers	Linéaire	4 à 15 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Mat. bureau et info / mobilier	Linéaire	4 à 15 ans

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	523 509
Autres créances	262 831
Total	786 340

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 602 174
Dettes fiscales et sociales	1 648 685
Total	5 250 860

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	40 522
Total	40 522

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Recettes manutention navires	46 395 774
Recettes de parc	16 072 775
Prestations diverses	4 188 298
Total	66 656 847

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	3
Agents de maîtrise et techniciens	45
Employés	18
Ouvriers	104
Total	170

L'effectif moyen est calculé selon les dispositions de l'article D.123-200 du Code de commerce.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	856 559	49 403
Résultat exceptionnel (hors participation)	855 907	49 011
Résultat comptable (hors participation)	1 712 466	98 414

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 34.500 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 34.500 euros,
- honoraires facturés au titre des autres services que la certification des comptes : 0 euros.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

Néant.

Engagements financiers

Engagements donnés

Seayard est titulaire d'un contrat de sous-traitance exclusif conclu avec Fos Holding, elle-même titulaire d'un contrat de sous-traitance exclusif conclu avec MSC, elle-même titulaire de la convention d'exploitation du Terminal FOS 2XL conclue avec le Port Autonome de Marseille. Les termes du contrats de sous-traitance sont adossés à ceux de la convention d'exploitation qui a été conclue pour une durée de 35 ans à compter du 1er janvier 2012. Les conditions financières des différentes conventions constituant des données commerciales confidentielles, les montants payés à MSC au titre du contrat de sous-traitance ainsi que le montant des engagements en résultant jusqu'au terme des contrats ne sont pas communiqués.

Engagements reçus

Néant.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
Personnel - cas général (CCNU)		422 266
Personnel éligible amiante		666 058
Indemn. amiante imput. GPMM		165 677-
Personnel éligible pénibilité		1 465 066
Indemn. pénibilité imput. GPMM		156 906-
Engagement total		2 230 807

Hypothèses de calculs retenues

L'engagement a été calculé selon la méthode rétrospective des unités de crédits projetées en fonction des hypothèses suivantes :

Hypothèses applicables à tout le personnel

- Mode de départ : volontaire,
- Turn over faible,
- Taux de progression des salaires : 3 %,
- Table de mortalité : INSEE 2021,
- Taux d'actualisation : 0,87 %. Il s'agit du taux IBOXX Corporates AA.

Hypothèses applicables au cas général (CCNU)

- Age de départ : 60-67 ans (Départ à taux plein),
- Taux de charges sociales : 50 %,

Hypothèses applicables aux indemnités Amiante et Pénibilité

- Age de départ personnel éligible à l'accord amiante : 56 ans,
- Age de départ personnel éligible à l'accord pénibilité : 59 ans,
- Montant de l'indemnité fixe pour 2021 = 30.240,61 €
- Absence de proratisation,
- Taux de charges sociales : 60 %,
- Taux de revalorisation annuel de l'indemnité : 1,4%.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Nature des différences temporaires	Montant
Allègements	
Autres :	
-Contribution sociale de solidarité	77 275
-Effort construction	44 867
Total des allègements	122 142
Déficits reportables	9 071 128

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Les sociétés actionnaires de la société FOS HOLDING qui détient 100% du capital de Seayard sont les sociétés Soufra LTD et Seayard Holding.

Les comptes de FOS HOLDING sont mis en équivalence dans les comptes consolidés de la société GTL dont le siège social se trouve au 18 av. Marie-Therese, L-2132 Luxembourg.

Les comptes de FOS HOLDING sont mis en équivalence dans les comptes consolidés de la société Maersk A/S dont le siège social se trouve au 50, Esplanaden, DK-1098 Copenhague - Danemark.

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Restitution Gemfos exerc. 2020 (régul.)	337 876	
- Restitution Gemform exerc. 2020 (régul.)	436 421	
- Restitution CCCP exerc. 2020 (régul.)	134 427	
Total	908 724	
Charges exceptionnelles		
- Plan Amiante	2 156	
- Dotation amortissements exceptionnels	2 229	
- Amendes et pénalités	12 000	
- Eléments exceptionnels divers	36 432	
Total	52 817	

Des précisions relatives aux restitutions CCCP, GEMFOS et GEMFORM de l'exercice 2020 sont données dans le paragraphe "faits caractéristiques de l'exercice" de la présente annexe.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
Appli. protocole fi. avec le GPMM suite à réforme portuaire	17 294
Refacturations liées au personnel	594 517
Refacturations diverses et remboursements d'assurances	159 716
Remboursement OPCA des frais de formation et prévoyance	127 072
Total	898 599